

**7^{ième} Conférence Africaine sur la Population
Johannesburg-Afrique du Sud
30 NOV.-4 DEC. 2015**

**THEME : ENFANTS, JEUNES ET TRANSITION VERS L'AGE ADULTE
Sous-thème : Démographie du développement du capital humain en Afrique**

Sujet :

**EMPLOI DES JEUNES : QUELS DEFIS POUR L'EMERGENCE DE LA
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO EN 2030 ?
Quel type de jeunes a-t-il été produit, est-il produit et va-t-on produire demain dans la
province du Bas-Congo?**

Par

**Blaise KHASA MAVINGA
Assistant
et
Antho NGALULA MUKUTA
Assistante**

**Département des Sciences de la Population et du Développement
Faculté des Sciences Economiques et de Gestion
Université de Kinshasa
E-mail : mavinga_blaise@yahoo.fr**

Kinshasa, Juillet 2015

1. Description du thème et du sujet sous étude

Le Programme d'actions du Gouvernement pour les années 2012-2016 vise à faire de la République Démocratique du Congo un pays émergent en 2030. Pour ce faire, il faut que le pays devienne une zone de croissance ; ce qui exige qu'il devienne une entité où il y a d'une part des besoins humains non satisfaits et donc à satisfaire et d'autre part des capacités de production et un effectif important de consommateurs solvables. Constituant les adultes de demain, les jeunes forment la catégorie des personnes sur lesquelles il faut compter pour que ces conditions soient remplies. Il faudrait donc que le pays ait une classe moyenne faite de jeunes qui ont la possibilité de travailler et d'avoir accès à un revenu financier. C'est dire que la question de l'emploi des jeunes est une matière multifactorielle d'importance stratégique pour l'entrée de la République Démocratique du Congo dans la sphère des pays émergents.

La promotion de l'emploi des jeunes suppose de répondre à quatre défis majeurs. Il faut (i) permettre aux enfants de vivre jusqu'à l'âge de rendement, (ii) leur donner toutes les chances pour qu'ils puissent étudier et même de faire des hautes études et ainsi être plus compétitifs sur le marché de l'emploi, (iii) leur offrir des opportunités pour entrer efficacement dans la vie des producteurs et (iv) les former pour une parenté responsable.

Pour mesurer l'ampleur de la tâche à accomplir, il est question d'examiner d'abord la situation de l'emploi au regard de celle des pays émergents. Ensuite, tenant compte des défis susmentionnés, il faudra voir pour chaque défi quelles différences apparaissent entre la RD Congo et les pays émergents représentés dans le cadre de ce travail par le Brésil. Celles-ci montrent les changements qui devraient intervenir pour que les jeunes congolais aient le profil globalement observé dans les pays émergents. Cela étant, pour chacun des défis, il s'agit de répondre à quatre questions fondamentales :

- Quelle est la situation de l'emploi en RDC ?
- Quelle est la situation de l'emploi dans les provinces congolaises comparée à celle des provinces des pays émergents ?
- Quelle évolution mettre en place pour atteindre l'objectif de l'émergence en 2030 ?
- Les plans de développement, dont le DSCR1 et le DSCR2 tiennent-ils compte des nécessités pour l'émergence du pays en 2030 ? Ces changements sont-ils déjà visés, ne fût-ce que de manière implicite, dans les plans de développement ?
- Quels sont les déterminants de l'emploi dans ce pays ?

La RDC a signé la déclaration du Millénaire pour le développement en l'an 2000. En 2006, elle a élaboré le premier Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR1) et en 2012, le deuxième Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR2). En outre, pour accélérer l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement, le Programme d'Action du Gouvernement a été établi pour les années 2012-2016. C'est à travers ces programmes que doivent se gérer les défis.

2. Objectifs de l'étude

Ainsi, cette étude poursuit les objectifs ci-après :

- Cerner la situation en matière d'emploi de la RD Congo en général et de ses provinces en particulier ;
- Décrire les caractéristiques sociodémographiques des jeunes de la province du Bas-Congo ;
- Comparer la situation des provinces de la RD Congo en matière d'emploi, par rapport aux provinces des pays émergents ;

- Proposer les politiques à mettre en place pour atteindre l'objectif de l'émergence des provinces congolaises en 2030 en tenant compte des spécificités liées à chacune d'elles ;
- Analyser la volonté politique sur l'émergence du pays en 2030 en prenant en compte les plans quinquennaux le DSCR1 et le DSCR2 ;
- Identifier les déterminants de l'emploi en RDC et dans les autres provinces suivant les spécificités locales.

3. Résultats attendus

De ces objectifs et questions de recherche découlent les résultats attendus ci-après :

- La situation en RD Congo en matière d'emploi est cernée;
- La situation des provinces de la RD Congo en matière d'emploi, par rapport aux provinces des pays émergents, est comparée;
- Les politiques locales à mettre en place pour atteindre l'objectif de l'émergence en 2030 sont proposées;
- La volonté politique sur l'émergence du pays en 2030 en tenant compte des plans de développement, dont le DSCR1 et le DSCR2 est analysée ;
- Les déterminants de l'emploi sont identifiés.

4. Source des données

Depuis 1990, quatre opérations nationales de collecte des données individuelles ont eu lieu. Elles peuvent être regroupées en trois catégories, soit celles sur :

- la situation de l'enfant et de la femme (les MICS de 1995, 2001 et 2010 ainsi que l'enquête EDS de 2007) ;
- la santé (l'état des lieux du secteur Santé de 1998) ;
- la situation socio-économique des ménages (les enquêtes 1-2-3 de 2003 et de 2012) et
- l'habitat (l'Enquête Nationale sur l'Habitat et les profils socio-économiques –ENHAPS de 1999).

La RDC étant encore dans le processus d'organisation de son deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat, il n'y a pas de statistiques à jour sur les questions de population. Mais sur base des renseignements des opérations susmentionnées, en particulier à partir de l'enquête MICS de 1995, des estimations ont pu être établies par les institutions internationales de production statistique sur divers aspects de la vie sociale en RD Congo. Ce sont ces données qui seront utilisées dans le présent document.

Les documents les plus consultés dans ce cadre sont les « Data sheets » des Nations Unies, les Rapports mondiaux sur le Développement Humain, la Population mondiale, la situation des enfants... Cela étant, les réflexions faites ici visent plus à identifier des pistes de réflexion qu'à apporter des réponses définitives sur le type de jeunes produit actuellement et à produire demain pour disposer d'un capital humain favorable à l'émergence du pays.

5. Revue de la littérature

La question de l'emploi s'est souvent posée sous le contexte de rationalisation du capital humain. La théorie du capital humain propose une vision cohérente du parcours scolaire, comme un ensemble de décisions rationnelles ayant pour principal objectif de faciliter l'accès à l'emploi et d'augmenter le salaire, par un accroissement de la productivité des individus. Le principal constat théorique est que les diplômés ont *a priori* plus de facilité de sortir du chômage (Giret, 2000). En effet, les jeunes les moins diplômés, du fait de la faiblesse de leur

formation générale et de leur manque d'expérience connaissent en général une insertion difficile. Leur capacité productive est jugée être insuffisante quel que soit l'emploi (Giret, 2000). Cette relation a été vérifiée par plusieurs études faites dans le cadre du rôle du niveau d'éducation sur l'accès à l'emploi à la fois dans les pays africains et occidentaux.

Aux Etats-Unis, une étude sur l'insertion professionnelle des jeunes montre que, les jeunes ayant un meilleur capital social en plus du capital humain élevé accèdent plus facilement à l'emploi (Carnoy et Levin, 1985). Germe (1986), pour le cas français, souligne l'importance des caractéristiques spécifiques du système de formation et des politiques d'aide à l'emploi des jeunes sur l'accès à l'emploi. Au Sénégal et précisément à Dakar, une étude sur données longitudinales montre que les jeunes les plus instruits accèdent facilement à l'emploi. Ils connaissent des périodes de chômage moins longues que ceux qui ont un faible niveau de formation (Diagne, 2006). Dans le même ordre d'idées, Carmoé (2006), trouve qu'en Côte d'Ivoire l'accès à l'emploi est fortement corrélé à l'éducation. Ainsi, le niveau d'instruction est le déterminant principal de l'accès à l'emploi.

Pendant que certains travaux soutiennent que le niveau d'éducation formelle a un effet positif sur l'insertion dans l'emploi, d'autres études démontrent l'influence positive des formations autres que celles acquises à l'école sur l'accès à l'emploi. Il s'agit notamment des formations sur le tas, au sein de l'entreprise ou dans les centres spécialisés et au sein de la société (Becker, 1964, Bowles et Gintis, 1976). L'influence positive des formations non formelles, qui renvoient souvent à un métier et reflètent plus la réalité sur le marché du travail, sur le processus d'insertion professionnelle des jeunes est ainsi mise en exergue par plusieurs études (Carnoye et Levin, 1985 ; Germe, 1986 ; Lattard, 1995 ; Bonnal et al., 1995).

En RDC, les problèmes de l'emploi des jeunes sont de diverses dimensions et peuvent se manifester de différentes manières. Ils se posent généralement en trois termes : (i) la montée de chômage parmi les jeunes, (ii) la précarisation de l'emploi et (iii) le sous-emploi. Ces problèmes seraient dus aux conséquences de la crise économique du milieu des années 1990 et des guerres récurrentes depuis 1996. Ces dysfonctionnements ont occasionné le ralentissement de la croissance économique, incapable de répondre à une demande de plus en plus accrue en matière d'emploi, stimulée par une croissance démographique élevée.

La RDC a connu depuis son accession à l'indépendance intervenue en 1960 une série de crises économiques et des épisodes récurrents d'instabilité politique. Ces crises ont eu des effets néfastes sur les conditions de vie de sa population en général et sur l'emploi, en particulier. A ces crises politiques et économiques locales sont venues se greffer la conjoncture économique peu favorable de la décennie 1970, caractérisée notamment par la crise pétrolière de 1973, la contraction des marchés, la baisse des cours des matières premières (principalement le cuivre), la hausse des taux d'intérêt et du volume de la dette, la fluctuation des taux de change, la détérioration de la balance extérieure (Peemans, 1997 ; Ndaywel, 1998 ; RDC et PNUD, 2000 et Bamba, 2003).

Ces effets négatifs ont été par ailleurs renforcés par les mauvais choix politiques (mesures de zairianisation et de radicalisation, 1974) opérés par le pays dans le milieu des années 1970 et aux conséquences sociales de la mise en place de politiques d'ajustement structurel sous l'instigation du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale. Comme si cela ne suffisait pas, les ratés du processus d'ajustement politique de la décennie 1990 ainsi que les pillages et la destruction des infrastructures de production, de distribution et de transport de septembre 1991 et de janvier 1993 et les guerres qui s'en sont suivies (1996, 1998, 2003 et 2011) sont venus aggraver une situation économique déjà précaire et constituent, de par leurs effets, une contrainte majeure pour la reprise des activités économiques (Bolisomi et al., 1993).

Toutes ces contre-performances enregistrées par la RDC durant toute cette période se sont traduites par la montée du chômage et la détérioration du niveau de vie de toutes les couches sociales, notamment les plus vulnérables. Par exemple, alors que l'effectif de la population active est passé de 6 millions à 21,1 millions entre 1958 et 1997, le volume des emplois salariés qui occupaient 18,3% de la population active en 1958, n'en occupaient plus que 4,6% en 1997 (RDC et PNUD, 2000, p.70). Ces chiffres suggèrent qu'un peu plus de 20 millions de personnes en âge de travailler (soit près de 40 % de la population totale, chiffre de loin supérieur à la taille de la population de certains pays de la région comme le Gabon, le Congo-Brazzaville, le Burundi, etc) n'avaient pas d'emploi.

Les problèmes de l'emploi des jeunes trouvent également leur cause dans l'inadéquation entre le système éducatif et le monde professionnel. En effet, le système éducatif congolais souffre depuis le début quelques années d'autres problèmes liés à l'embauche de ses diplômés. La majorité de ceux-ci se retrouvent en chômage dès qu'ils quittent le système éducatif, même lorsqu'ils terminent leurs études avec succès. Ce chômage est généralement attribué à l'inadéquation qualitative entre les habilités acquises à l'école et celles qu'exigent les marchés d'emploi

En résumé, on peut noter que les problèmes d'emploi des jeunes ont deux groupes de causes majeures : les causes structurelles et les causes conjoncturelles. Au nombre des causes structurelles, on peut citer : le déficit d'une politique macroéconomique et sectorielle proactive susceptible de favoriser la création des emplois, la faiblesse d'un environnement incitatif à la création des PME et PMI, les imperfections du marché du travail liées au problème de mobilité de formation professionnelle et la non professionnalisation de l'enseignement. Au nombre des causes conjoncturelles, il ya lieu de citer l'instabilité politique, le déséquilibre entre l'offre et la demande de travail, la forte poussée démographique, la faiblesse du secteur privé.

6. Méthodologie

Il sera question de décrire les caractéristiques des jeunes et de comparer la situation d'emploi et caractéristiques des jeunes entre les provinces de la RD Congo d'abord, entre les provinces de ce pays et celles des pays émergents représentés par le Brésil ensuite et de procéder enfin à la typologie des politiques locales à mettre en place en tenant compte du niveau des développements de ces provinces.

Pour répondre aux questions de recherche formulées ci-avant, nous allons utiliser un certain nombre des méthodes et techniques d'analyse des données socio-démographiques, notamment l'Analyse en composantes principales (ACP), le Cluster analysis et la régression linéaire multiple/logistique. L'analyse en composante principale servira à la création des indicateurs agrégés d'emploi. Le cluster analysis ou la classification servira à la création des typologies des provinces en fonction de certaines caractéristiques communes. Enfin, la régression linéaire multiple sera utilisée pour déterminer l'effet de chaque variable quantitative sur l'emploi dans les provinces ou groupes des provinces concernées. La régression logistique servira à identifier les déterminants d'emploi en RD Congo et par province. Le choix de toutes ces techniques et méthodes est dicté par la nature de nos variables et par les questions de recherches posées.

7. Cadre institutionnel de l'emploi des jeunes en RDC

Pour mieux appréhender les atouts de la province et les caractéristiques des jeunes du Bas-Congo, il est nécessaire de la comparer à la situation des pays émergents, notamment Maranhao, une province brésilienne dont les caractéristiques sont identiques à celle du Bas-Congo (la plus petite province du Brésil, une province portuaire aux infrastructures

nombreuses, etc...). Les indicateurs utilisés sont ceux pour lesquels des renseignements existent sur le taux de chômage, la scolarisation, l'apprentissage professionnel, la fécondité et la dépendance économique.

7.1. Profils et Caractéristiques sociodémographiques des jeunes du Bas-Congo

A l'image de la population de la RDC, la population du Bas-Congo est composée en majorité des jeunes. La proportion de jeunes de moins de 35 ans est de 76,5% (MICS-2010) alors que la population de 60 ans et plus représente à peine 4,2%. Cette structure de la population est à la fois un atout et une contrainte. Atout dans le sens que si la jeunesse est bien encadrée, elle peut constituer par son dynamisme, le moteur des changements durables et qualitatifs des conditions de vie. Elle est par contre une contrainte dans ce sens que cette jeunesse, pour être porteuse d'espoir, exige d'être prise en charge. Cela n'est pas évident, particulièrement en cette période de crise.

De l'analyse du tableau ci-dessous, il ressort que la proportion de la population de jeunes décroît avec l'augmentation de l'âge en passant de 18,8% pour les 0-4 ans à 8,7% pour les 30-34 ans. La répartition par sexe révèle que la proportion de garçons est supérieure à celles des filles pour les moins de 20 ans et la tendance est renversée pour les 20 ans et plus. Si parmi les jeunes de sexe masculin 8,1% sont chefs de ménage, cette proportion est très faible chez les filles (1%) où l'on enregistre une proportion importante de conjointes (12 %) et d'autres parents des chefs (30 %). Par rapport au niveau d'instruction, les filles sont proportionnellement plus nombreuses au secondaire (53,5%) que les garçons (47,4 %). Ces derniers sont proportionnellement plus nombreux au primaire et au supérieur.

Les du Bas-Congo participent au travail dans le cadre de l'environnement familial. Cette implication dans les activités de production est d'une importance capitale dans la survie des ménages ; quand bien même elle a une incidence négative sur leur scolarisation. Les données de MICS-2010, bien que limitées, permettent d'avoir une idée sur le phénomène de travail des enfants. En effet, bien que ce phénomène ne concerne qu'une minorité des jeunes de deux sexes, on note que les filles sont proportionnellement plus nombreuses à travailler dans le cadre familial que les garçons et que ces derniers, travaillent plus pour gagner de l'argent alors que les filles le font plus bénévolement.

Tableau 1 : Profils des jeunes de la province du Bas-Congo

| Variable | Modalité | Sexe | | Total |
|-----------------|----------------------|----------|---------|-------|
| | | Masculin | Féminin | |
| Age | 0-4 | 19,1 | 18,5 | 18,8 |
| | 5.-9 | 19,7 | 17,5 | 18,6 |
| | 10.-14 | 17 | 16,4 | 16,7 |
| | 15-19 | 15,1 | 14,4 | 14,7 |
| | 20-24 | 12,3 | 13,6 | 13 |
| | 25-29 | 8,7 | 10,2 | 9,5 |
| | 30-34 | 8,1 | 9,3 | 8,7 |
| | Total | 100 | 100 | 100 |
| | Effectif | 2543 | 2821 | 5364 |
| Lien de parenté | Chef de ménage | 8,1 | 1 | 4,4 |
| | Femme/Mari | | 12 | 6,3 |
| | Fils/Fille | 62,7 | 55,5 | 58,9 |
| | Autres parents du CM | 24,9 | 27,9 | 26,5 |

| | | | | |
|--|------------------|------|------|------|
| | Frère/Sœur du CM | 4,3 | 3,6 | 3,9 |
| | Total | 100 | 100 | 100 |
| | Effectif | 2535 | 2815 | 5350 |
| Niveau d'instruction | Primaire | 42 | 38,7 | 40,3 |
| | Secondaire | 47,4 | 53,5 | 50,6 |
| | Supérieur | 10,7 | 7,7 | 9,2 |
| | Total | 100 | 100 | 100 |
| | Effectif | 1964 | 2155 | 4119 |
| A travaillé pendant la semaine dernière pour quelqu'un qui n'est pas du ménage | Oui, payé | 1,9 | 0,7 | 1,3 |
| | Oui, non payé | 2,4 | 3 | 2,7 |
| | Non | 95,8 | 96,3 | 96 |
| | Total | 100 | 100 | 100 |
| | Effectif | 1182 | 1215 | 2397 |
| | Oui | 4,1 | 6 | 5 |
| | Non | 95,9 | 94 | 95 |
| | Total | 100 | 100 | 100 |
| | Effectif | 1182 | 1215 | 2387 |

Source : Données MICS 2010

Selon le rapport des progrès des OMD pour l'ensemble du pays, le taux de chômage des jeunes de 15-24 ans (32,2 %) avoisine le double de l'ensemble de la population (17,8 %) ; A Kinshasa, ce taux est encore plus important (42,3 %). Cette situation est la conséquence de la faiblesse du taux d'activité à Kinshasa puisque le taux d'activité des moins de 20 ans par exemple est le plus faible avec 6,4 % d'actifs alors qu'il est de 8,8 % en milieu urbain hors capitale et de 25,7 % dans le milieu rural (Enquête 1-2-3). Cette situation résulterait de l'entrée précoce des enfants sur le marché du travail, particulièrement en zone rurale avec 12 % de très jeunes actifs. Il faut relever que les filles sont plus touchées que les garçons par ce phénomène.

Tableau 2 : Taux de placement des demandeurs d'emploi enregistrés à l'ONEM

| Année | Nombre de demandeurs d'emploi enregistré | Nombre de candidats placés en emploi | Taux de placement |
|----------|--|--------------------------------------|-------------------|
| 2003 | 2721 | 0 | 0 |
| 2004 | 6582 | 96 | 1,46 |
| 2005 | 6665 | 704 | 10,56 |
| 2006 | 10575 | 705 | 6,67 |
| 2007 | 8142 | 687 | 8,44 |
| 2008 | 67889 | 536 | 0,79 |
| 2009 | 17609 | 1148 | 6,52 |
| 2010 | 17618 | 2983 | 16,93 |
| 2011 | 9787 | 2465 | 25,19 |
| 2012 | 9007 | 2588 | 28,73 |
| Ensemble | 156595 | 11912 | 7,61 |

Source : Rapports annuels ONEM

Le tableau 3 présente la répartition des jeunes par âge et par sexe selon leur statut professionnel. L'enquête menée par le PNUD dans la province du Bas-Congo avait touché 425 jeunes dont 225 chômeurs et 200 en situation d'emploi. Chez les chômeurs, la répartition selon

le sexe est quasi-égalitaire, avec une proportion autour de 50% pour chaque sexe. Par contre, parmi les jeunes qui travaillent, la surreprésentation de jeunes de sexe masculin est très nette. En effet, alors que la proportion de femmes est de 34 %, celle des hommes fait presque doubler, avec une proportion de 66 %. Si la majorité des jeunes qui travaillent ont entre 30 et 35 ans (63 %), avec un âge moyen de 30 ans ; chez les chômeurs par contre, la majorité est âgée entre 25 et 30 ans (37 %). C'est ainsi que les employés sont, en moyenne, de trois ans plus âgés que les chômeurs.

Tableau 3 : Répartition des jeunes par statut professionnel selon les caractéristiques sociodémographiques

| Caractéristiques sociodémographiques | Statut professionnel | | Ensemble |
|--------------------------------------|----------------------|----------|----------|
| | Chômeur | Employé | |
| Sexe | | | |
| Masculin | 49,3 | 66 | 57,2 |
| Féminin | 50,7 | 34 | 42,8 |
| Groupe d'âge | | | |
| 20-24 | 31,1 | 6 | 19,3 ans |
| 25-29 | 36,9 | 31,2 | 34,2 |
| 30-34 | 32 | 62,8 | 46,5 |
| Moyenne | 26,9 ans | 30,1 ans | 28,4 ans |
| Médiane | 27,0 ans | 30 ans | 29 ans |
| Mediane | 30,0 ans | 30 ans | 30 ans |
| Effectif | 225 | 200 | 425 |

Source : PNUD, Analyse des déterminants de l'emploi des jeunes en RDC, 2013

En effet, si près de 86 % des jeunes qui ont un emploi ont fait des études universitaires, cette proportion tombe à peine à 52% parmi ceux qui sont au chômage. De même, la majorité des jeunes interrogés a été formée dans les établissements privés, en concurrence de 70 % pour les employés et de 63 % pour les chômeurs. Les écoles confessionnelles ne représentent que des parts résiduelles, avec 8 % et 5 %, respectivement pour les employés et les chômeurs. La majorité des jeunes (63 %), aussi bien ceux qui sont en quête d'emploi que ceux qui sont employés, a déclaré avoir suivi une formation professionnelle.

Tableau 4 : Répartition des jeunes par statut professionnel selon le capital humain

| Variables ressources | Situation professionnelle | | |
|---|---------------------------|---------|----------|
| | Chômeur | Employé | Ensemble |
| Niveau d'instruction | | | |
| Sans instruction/Primaire/Professionnel | 1,8 | 1,5 | 1,6 |
| Secondaire | 45,8 | 13 | 30,4 |
| Supérieur/Universitaire | 52,4 | 85,5 | 68 |
| Total | 100 | 100 | 100 |
| Régime de l'établissement | | | |
| Privé | 61,8 | 70 | 65,6 |
| Public | 32,9 | 22 | 27,8 |
| Confessionnel | 5,3 | 8 | 6,6 |

| | | | |
|---------------------------------|-----|-----|------|
| Total | 100 | 100 | 100 |
| Avoir suivi une autre formation | | | |
| Oui | 60 | 65 | 62,4 |
| Non | 40 | 35 | 37,6 |
| Total | 100 | 100 | 100 |
| Effectif | 225 | 200 | 425 |

Source : PNUD, Analyse des déterminants de l'emploi des jeunes en RDC, 2013

Du tableau 5 on note que 64 % des jeunes ont déjà accédé à leur premier emploi formel contre 36 % qui sont en quête de leur premier emploi. L'analyse par sexe montre que les hommes sont proportionnellement plus nombreux (71 %) à avoir déjà obtenu leur premier emploi que les femmes (54 %). De ces résultats peut-on dire ipso facto que le marché de l'emploi est plus favorable aux hommes. On observe également, et tout naturellement, que les proportions de ceux qui ont déjà exercé un premier emploi augmentent avec l'âge. S'ils sont seulement 22% à avoir déjà exercé un emploi formel parmi les 20-24 ans. Cette proportion monte à 68 % chez les 25-29 ans et à 78 % chez les 30-34 ans. De même, il ya plus de jeunes en situation d'union (84,5 %) qui ont déjà exercé un premier emploi formel que ceux qui sont célibataires (14,6 %).

Tableau 5 : Répartition des jeunes ayant déjà exercé un premier emploi formel selon leurs caractéristiques socio démographiques

| Variables sociodémographiques | Accès au premier emploi | | Total (%) | Effectif des jeunes |
|---|-------------------------|------|-----------|---------------------|
| | Premier emploi | Non | | |
| Sexe | | | | |
| Masculin | 70,8 | 29,2 | 100 | 243 |
| Féminin | 53,8 | 46,2 | 100 | 182 |
| Groupe d'âge | | | | |
| 20-24 ans | 22 | 78 | 100 | 82 |
| 25-29 ans | 67,6 | 32,4 | 100 | 154 |
| 30-34 ans | 77,7 | 22,3 | 100 | 197 |
| Etat matrimonial | | | | |
| Célibataire | 52,2 | 47,8 | 100 | 274 |
| En union | 85,4 | 14,6 | 100 | 144 |
| Diplôme le plus élevé | | | | |
| Brevet/Certificat | 28,6 | 71,4 | 100 | 14 |
| Diplôme d'Etat | 41,5 | 58,5 | 100 | 130 |
| Graduat | 69,8 | 30,2 | 100 | 182 |
| Licence et plus | 85,9 | 14,1 | 100 | 99 |
| Profession du père | | | | |
| Fonctionnaire | 65,6 | 34,4 | 100 | 218 |
| Agents commerciaux | 55,9 | 44,1 | 100 | 59 |
| Agents de métier | 64,3 | 30,2 | 100 | 115 |
| Inacti/Malade | 52 | 48 | 100 | 25 |
| Niveau d'instruction du père | | | | |
| Sans instruction/Primaire/Professionnel | 64,1 | 35,9 | 100 | 78 |
| Secondaire | 54,4 | 45,6 | 100 | 125 |
| Supérieur | 69,1 | 30,1 | 100 | 217 |
| Ensemble | 63,8 | 36,2 | 100 | 425 |

Source : PNUD, Analyse des déterminants de l'emploi des jeunes en RDC, 2013

7.2. Evolution des indicateurs socio-économiques et démographiques de la province du Bas-Congo comparée à la province de Maranhão (Brésil)

Tout comme la RDC, cette province aux fabuleuses potentialités humaines et naturelles a un niveau de sous-développement qui ne lui ressemble pas et qui, malheureusement, semble être orchestré par l'inefficacité des plans de développement mis en place au niveau central, devenu le ventre mou du pays, et de l'inaction des autorités locales. Son niveau de vie actuel devrait être supérieur à celui d'aujourd'hui.

En 2009, l'indice de développement humain (IDH) a classé les provinces par niveau de pauvreté : les seuils d'IDH retenus sont 0,4 et 0,45.

- Zone I : Provinces pauvres

Equateur (0,31), Province Orientale (0,35), Sud-Kivu (0,37) et Nord-Kivu (0,38)

- Zone II : Provinces moyennement pauvres

Maniema (0,42), Bandundu (0,42), Kasai Occidental (0,43) et Katanga (0,44)

- Zone III : Provinces riches

Kasai Oriental (0,46), Bas-Congo (0,47) et Kinshasa (0,62).

Suivant l'IDH, le Bas-Congo occupait la deuxième place en 2009. Est-ce cette tendance est celle observée au cours de deux dernières décennies ? En plus, le fait que l'IDH ne prend pas en compte tous les indicateurs fournis par les OMD, il est nécessaire de voir l'évolution des OMD dans cette province par rapport aux autres provinces.

Tableau 6 : Place du Bas-Congo dans l'atteinte des OMD

| OMD | Cibles | Place du BC dans l'atteinte des OMD | | | |
|--|---|-------------------------------------|------|------|------|
| | | 2010 | 2007 | 2001 | 1995 |
| 1 | Insuffisance pondérale | 2 | 6 | 5 | 4 |
| 2 | Fréquentation scolaire au primaire | 3 | 3 | 2 | 3 |
| 3 | Parité du genre au primaire | 1 | 2 | 1 | 3 |
| 4 | Mortalité des moins de 5 ans | 3 | 3 | 5 | 4 |
| 5 | Accouchement assisté par un personnel de santé | 3 | 2 | 3 | 2 |
| 6 | Enfants de moins de 5 ans ayant souffert du paludisme | 4 | 2 | 4 | 4 |
| 7 | Accès à l'eau potable | 4 | 3 | 2 | 2 |
| Place du Bas-Congo au cours de deux dernières décennies | | 2 | 3 | 3 | 3 |

La situation sociale de base est restée identique au Bas-Congo depuis 1995 jusqu'en 2007. Un petit changement est intervenu entre 2007 et 2010 et a permis à cette province de gagner une place sur l'échiquier nationale, passant ainsi de la 3^{ème} place (après Kinshasa et Katanga) à la 2^{ème} place, juste après Kinshasa. Quelle l'évolution de certains indicateurs dans cette province ? Peut-elle devenir émergente à l'horizon 2013 ?

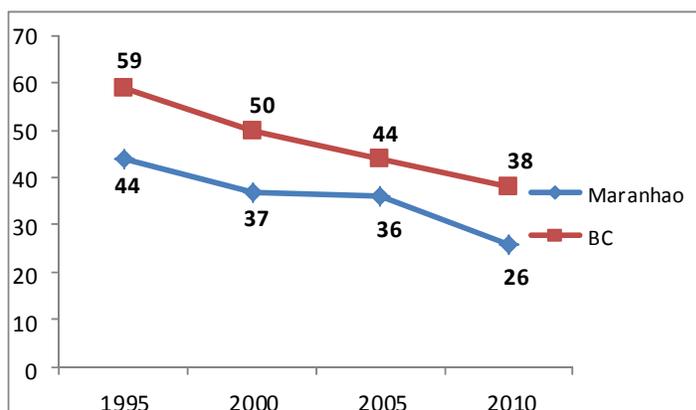
7.2.1. Tendances du taux de chômage

a. Situation en 2010

L'évolution spécifique de l'emploi des jeunes n'est pas connue. Mais globalement, quatre personnes sur dix sont au chômage au Bas-Congo. Dans les pays émergents, c'est plutôt deux personnes sur dix. Ainsi, Le chômage est deux fois plus élevé au Bas-Congo qu'à Maranhão.

Par rapport aux années antérieures, ce niveau est en baisse. Toutefois, il est aujourd'hui au niveau atteint dans les pays émergents en 1995.

Graphique 1 : Taux de chômage au Bas-Congo (RDC) et Maranhao (Brésil)

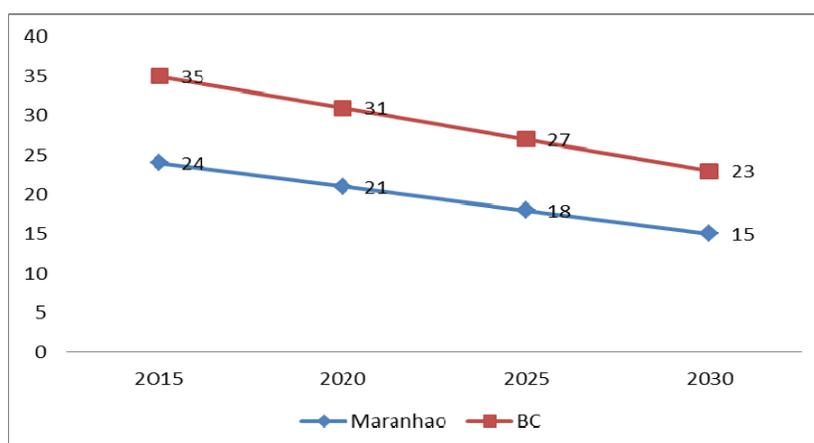


Ça diminue de 1,97% par an. En conséquence, l'évolution devrait être la suivante au cours des prochaines années.

b. Situation en 2030

Le taux de chômage du Bas-Congo en 2030 sera probablement identique à celui observé à Maranhao (Brésil) en 2015 (graphique 2). En effet, moins de deux personnes sur dix sera au chômage au Brésil au moment où près de trois le seront en RDC. Ainsi, ce pays aura cumulé 15 ans de retard par rapport au Brésil. Pour se rattraper, la RDC devra gagner 30 ans en 15 ans, soit réduire son taux de chômage de 3,68 chaque an.

Graphique 2 : Diminution probable du taux de chômage en RDC et au Brésil



7.2.2. Préparation à la vie du producteur

Pour permettre aux jeunes d'accéder à l'emploi, il faut une formation adéquate et adaptée aux réalités de la société. Cette formation peut être formelle ou professionnelle. Cette section fait la comparaison des taux d'éducation et d'apprentissage professionnelle. Faute des données fiables, le taux de fréquentation universitaire ne sera pas relevé.

7.2.2.1. Evolution de l'éducation en RDC

a. Situation en 2010

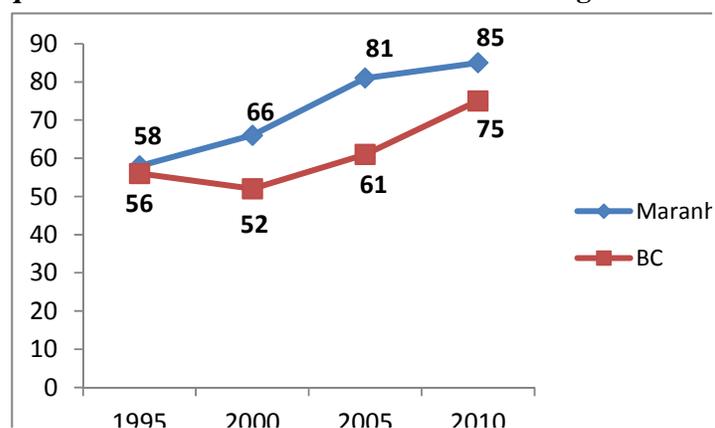
La RDC n'a pas attendu les conférences internationales pour légiférer sur son enseignement. La loi fondamentale du 17 Juin 1960, en son article 13, parle expressément du droit à l'éducation en stipulant « le droit à l'instruction étant reconnu, les pouvoirs publics mettront tout en œuvre pour assurer à tous les enfants congolais l'accès à l'enseignement, en créant les établissements nécessaires, et en subsidiant les établissements privés présentant des garanties souhaitables... ».

La loi Cadre de l'enseignement de 1974 en son article 9 stipule que « l'Etat a l'obligation d'assurer la scolarisation des enfants au niveau de l'enseignement primaire et de veiller à ce que tout Zaïrois adulte sache lire, écrire et calculer » (RDC, 1979). En exécution des décisions de la Conférence Nationale Souveraine, les Etats Généraux de l'éducation tenus en Février 1996 sont revenus sur le principe d'universalité en faisant de l'éducation pour tous l'une des options fondamentales du nouveau système éducatif. La constitution de la Transition, en son article 46, stipule que : « Tout congolais a droit à l'éducation. Il est pourvu par l'enseignement national... (Avril 2003).

L'Acte constitutionnel de la transition (Avril 2004) stipule en son article 21 qu'il est prévu à l'éducation de la jeunesse par l'enseignement national. C'est la Constitution de la RDC (Février 2006) qui, nous semble-t-il contient des références explicites et précises au caractère gratuit et obligatoire de l'enseignement primaire. Son article 43 stipule que « Toute personne a droit à l'éducation primaire scolaire... L'enseignement primaire est obligatoire et gratuit dans les établissements publics ».

Cependant, dans un contexte de pauvreté, la présence massive des personnes moins âgées au sein des ménages entraîne des problèmes alimentaires, scolaires et sanitaires. En ce qui concerne la scolarisation, on assiste à un accroissement des effectifs d'élèves de 5-19 ans durant la période de 1995-2010. La population d'âge scolaire représente chaque fois une proportion importante de la population. Les effectifs d'enfants scolarisés ont considérablement augmenté aussi bien dans les pays émergents qu'en RDC. Ce taux a augmenté de 1,35 an par an au Brésil et de 0,95 par an en RDC. Mais si l'on regarde les cinq dernières années, la RDC a fourni des efforts considérables par rapport au Brésil, soit une évolution annuelle du taux de scolarisation de 2,8 par rapport au Brésil où il était de 0,8.

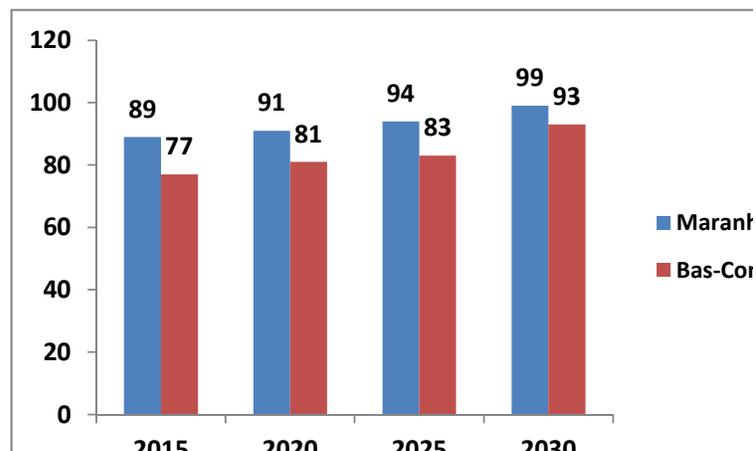
Graphique 3 : Taux net de scolarisation au Bas-Congo et à Maranhao



b. Situation en 2030

Fort de cette performance, le Bas-Congo(RDC) gagnerait chaque année près de 1,07 % par rapport à Maranhão (Brésil) qui n'en gagne que 0,7 % entre 2015 et 2030 (graphique 4). Ainsi, près de neuf enfants sur dix seront scolarisés au primaire en RDC. Mais pour atteindre l'enseignement pour tous en 2030, soit 100%, le taux de scolarisation devra augmenter de 1,14 %. Ce qui signifie que le Bas-Congo devra gagner 19 ans en 15 ans.

Graphique 4 : Evolution du taux net de scolarisation en RDC et au Brésil

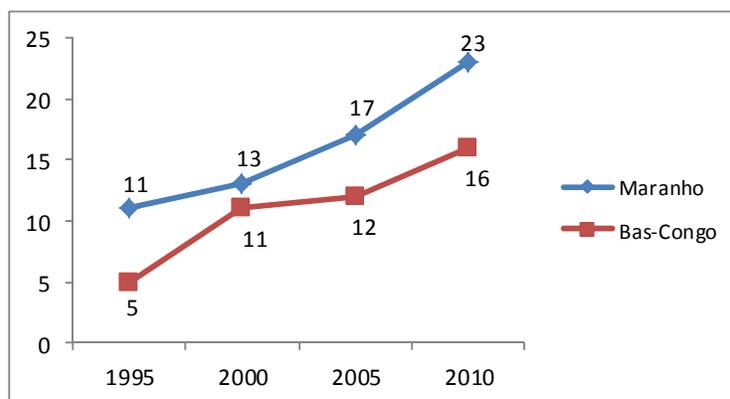


7.2.2.2 Evolution de l'apprentissage professionnel des jeunes

a. Situation en 2010

Les programmes d'éducation en RDC sont souvent accusés d'être inadaptés aux réalités de terrain et de ne pas former les créateurs d'emplois. Bien que l'évolution de l'apprentissage professionnel soit plus rapide en RDC qui, en 15 ans, a triplé au moment où le Brésil n'a fait que doublé son taux (graphique 5), ce niveau reste encore faible au regard de la proportion combien importante de cette tranche de la population. La RDC a donc un retard de plus de 5 ans dans l'apprentissage professionnel des jeunes.

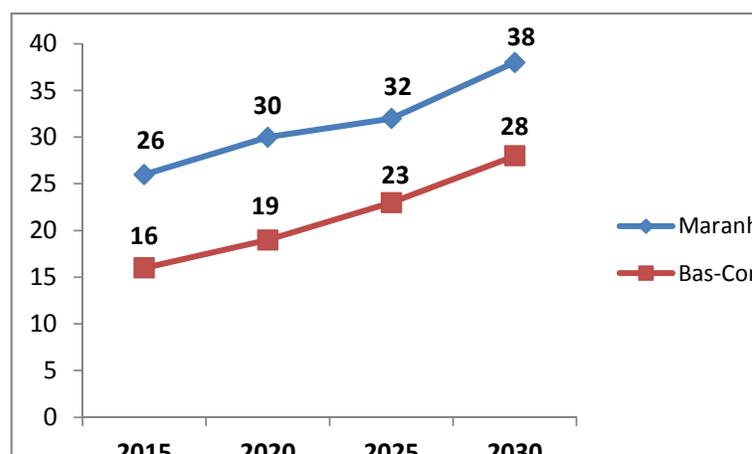
Graphique 5 : Taux d'apprentissage professionnel des jeunes



b. Situation en 2030

En 2030, l'écart entre les deux pays va se consolider jusqu'à atteindre 10% (soit 28 % versus 38 %). La RDC va cumuler en même temps un retard de 10 ans par rapport au Brésil. Pour se rattraper, la RDC doit gagner 2,53 % par an au lieu de 1,82 % gagné habituellement.

Graphique 6 : Evolution du taux d'apprentissage professionnel des jeunes



7.2.3. Préparation à la vie de reproducteur

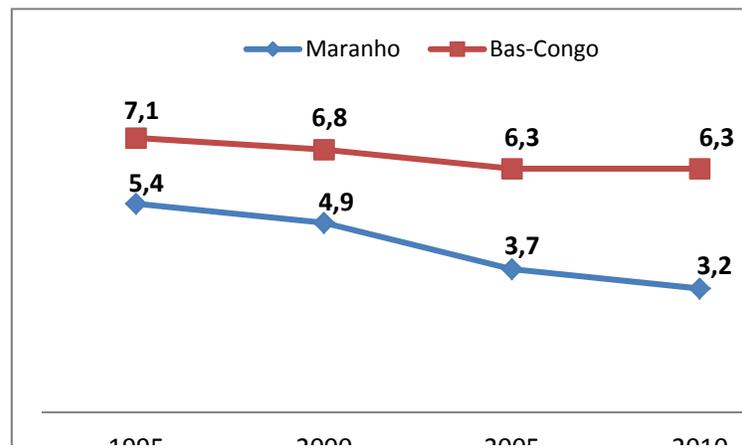
Parmi les indicateurs de production figurent l'indice synthétique de fécondité, l'âge moyen au premier rapport sexuel et la proportion des personnes de 15-49 ans atteintes du VIH/SIDA.

7.2.3.1. Evolution de l'indice synthétique de fécondité

Différentes sources de données indiquent le niveau élevé de la fécondité en RDC. A l'issue des différentes opérations de collecte de données, on observe que l'indice synthétique de fécondité (ISF) s'est tout d'abord considérablement accru avant de stagner par la suite à un niveau élevé : 6,3 enfants par femme entre 2007 et 2010. Les taux de fécondité assez élevés depuis pratiquement la moitié du vingtième siècle laissent apercevoir la stagnation d'un modèle de fécondité élevée.

En effet, au moment où en 1995 la différence entre la RDC et le Brésil n'était que de deux enfants, celle-ci s'est accrue 15 ans plus tard (graphique 7). L'indice synthétique de fécondité de la RDC est presque le double de celui rencontré en RDC. La réduction de la stérilité secondaire, autre fois observée à l'Equateur, à la TShuapa, au Nord Sankuru, au Nord Kasai, au Maniema, à la Tshopo et au Haut Uélé ; l'amélioration des conditions sanitaires et la faible utilisation contraceptive, le recul des périodes d'abstinence post-partum et la durée d'allaitement particulièrement en milieu urbain constituent l'explication classique de la faible réduction de la fécondité probable à observer d'ici 2030.

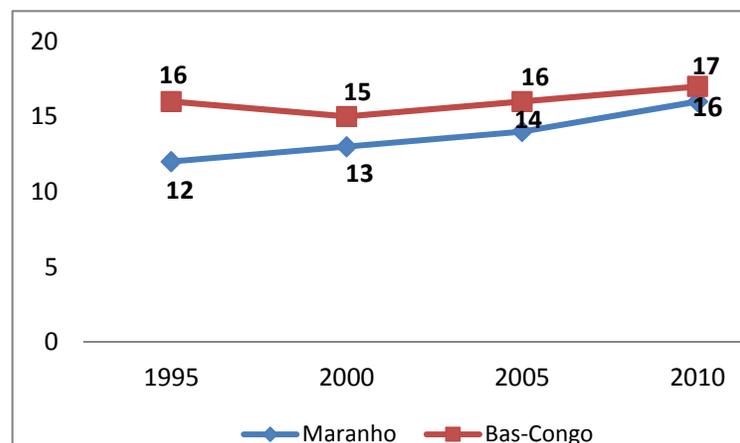
Graphique 7 : Evolution de l'indice synthétique de fécondité



7.2.3.2. Evolution de l'âge moyen au premier rapport sexuel

L'âge aux premiers rapports sexuels est un déterminant de la fécondité, les rapports sexuels n'ayant pas forcément lieu dans le cadre exclusif de l'union. L'amélioration de l'âge aux premiers rapports sexuels a été remarquable au Brésil par rapport à la RDC. Depuis près de 20 ans, cet âge stagne, passant de 16 ans en 1995 à 17 ans en 2010 contrairement au Brésil où il a gagné 4 ans en 20 ans, soit une année tout le quinquennat.

Graphique 8 : Evolution de l'âge moyen au premier rapport sexuel



7.2.4. Besoins du contexte général

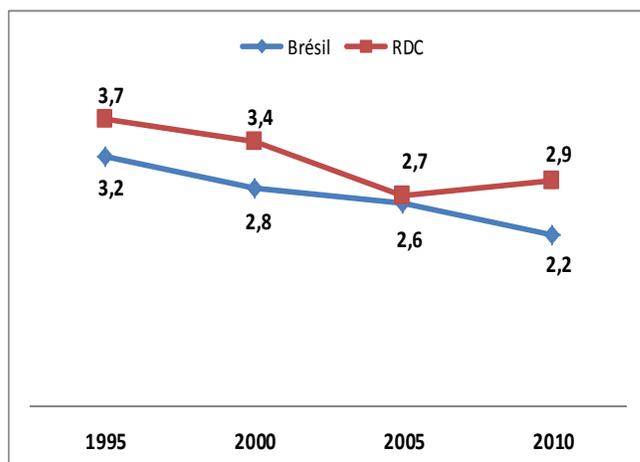
Après la naissance et l'entrée dans la vie reproductrice, les jeunes entrent dans le monde de travail et peuvent même avoir des enfants qu'ils sont censés protéger. Il s'agit donc du taux de mortalité infantile et du Rapport de la Dépendance.

7.2.4.1. La dépendance économique

Le rapport entre l'effectif des personnes de moins de 15 ans et celles de 55 ans et plus d'une part et l'effectif de ceux qui ont de 15 à 54 ans renseigne sur le taux de dépendance

économique. Plus, il est élevé, plus le poids supporté par ceux qui travaillent est élevé également. Pour l'an 2010, ce taux de dépendance est très faible dans les pays émergents, soit 0,8. C'est dire que chaque adulte y supporte à peu près 1 personne. En RDC, le poids est 3 fois plus élevé (graphique 1). Un adulte a, à sa charge, trois autres personnes. Cela découle de la proportion importante des enfants de moins de 15 ans. Suivant les projections de l'INS (2006), ceux-ci représenteraient près de ...% de la population totale.

Graphique 9 : Rapport de la Dépendance Economique (RDE)

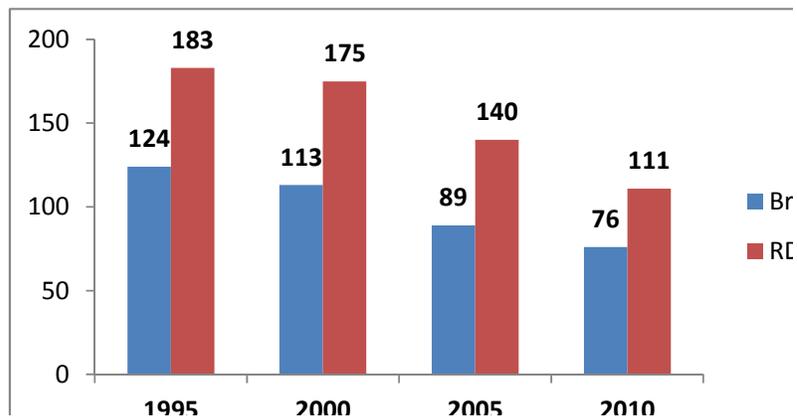


7.2.4.2. La mortalité des moins d'un an

Cela étant, les adultes ont, en RDC, plus de difficultés pour leur assurer des soins de santé appropriés. La résultante est que le taux de mortalité infantile y est deux fois plus élevé (graphique 2). Le niveau de cet indicateur est l'un des grands défis du pays. Il faudrait en effet que cette mortalité baisse sensiblement pour accélérer la diminution du nombre d'enfants par femme et favoriser l'atteinte des niveaux de fécondité proches de ceux observés dans les pays émergents.

En effet, la mortalité infantile est en baisse sensible en RDC. Elle est passée de 183‰ en 1995 à 111‰ en 2010 (UNICEF, 2011 ; graphique 10). Cette diminution s'est même faite à un rythme plus élevée en RDC que dans les pays émergents. Cependant, cette diminution ne s'est pas traduite par un allongement tout aussi important de la durée de vie moyenne. Celle-ci est passée de 46 ans à 51 ans. L'accroissement était donc seulement de 5 ans en 15 ans au lieu d'être de 7,5 ans comme le prévoient les principes généraux des Nations Unies.

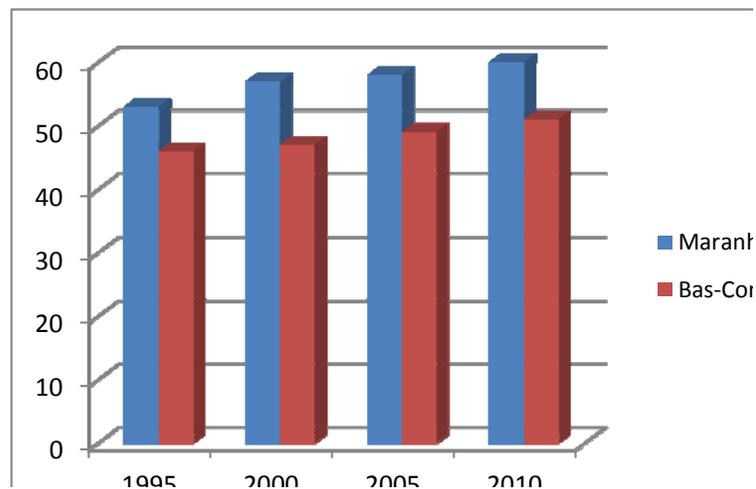
Graphique 10 : Taux de mortalité infantile



7.2.4.3. La durée moyenne de vie

Corollairement à cela, l'espérance de vie à la naissance est de 15 ans plus élevée dans les pays émergents. Cet allongement de la durée de vie est déjà la fois une conséquence et un facteur favorisant du passage du pays à l'étape d'émergence. Les adultes vivant plus longtemps et restant de ce fait plus productifs, il y a plus de possibilité d'avoir un produit national brut plus élevé.

Graphique 10 : Espérance de vie à la naissance



8. Opportunités des programmes actuels de développement

Un capital humain de grande qualité est un facteur essentiel pour l'émergence et le développement d'un pays, et le respect des valeurs morales et citoyennes, le gage de sa cohésion sociale et la bonne gestion des affaires publiques. La détérioration et l'effondrement du système éducatif a plongé la jeunesse plus de trois décennies durant dans les oubliettes entraînant ainsi cette classe de la société dans l'érosion du tissu moral de la société et dans l'incapacité de création d'emplois.

Pour pallier cette gangrène, le gouvernement congolais a mis en place deux programmes de développement complémentaires, à savoir :

- Le Document de Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSCRPI et II) pour la période de 2001-2011.
- Le Programme d'Action du Gouvernement (PAG) couvrant la période de 2012 à 2016.

8.1. Document de Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSCRPI)

A partir de 2001, la RDC s'est engagée dans un ambitieux programme pluriannuel de promotion d'emploi et d'amélioration de l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle.

En effet, l'enquête 1-2-3 a montré que le taux élevé des pauvres frappe la tranche de la population de 15-35 ans –les jeunes-, soit 36,9% sur une moyenne nationale estimée à 27,1% (DSCRPI-2, p.95). Pour améliorer la situation de la population en général et des jeunes en particulier, les actions du Gouvernement s'articulent autour de quatre axes stratégiques :

- (i) placer l'emploi au centre des préoccupations macro-sectorielles ;
- (ii) accroître l'offre d'emploi décent et développer le secteur privé ;
- (iii) améliorer l'employabilité des populations ciblées et la formation professionnelle ;
- (iv) organiser le système d'information et améliorer le fonctionnement du marché de travail.

Pour ce qui est de l'accès à l'éducation, un nombre important de la tranche d'âge 17-25 ans sont exclus du système scolaire, dont une forte proportion de filles et d'enfants issus de milieux défavorisés. Pour ce faire, le Gouvernement s'est engagé à :

- (i) Clarifier les mécanismes institutionnels des Ministères en charge de l'éducation ;
- (ii) rendre opérationnel un cadre de planification et d'évaluation de l'enseignement national ; et
- (iii) accroître progressivement la part du budget de l'Education en vue d'atteindre 25% du budget national d'ici 2016.
- (iv) mettre en place des programmes qui assurent une adéquation entre la formation et le monde du travail.

8.2. Le Programme d'Action du Gouvernement

Le Programme Quinquennal 2012-2016 a pour ambition de porter le taux de croissance économique annuel à deux chiffres, le consolider de façon durable en vue de hisser dans un délai raisonnable de la RDC au rang des pays à revenu intermédiaire et de préparer les conditions pour l'émergence du pays vers 2030. Pour y parvenir, la RDC se propose de mettre en œuvre, l'emploi et l'amélioration des revenus et du bien-être des populations, plus précisément des jeunes.

Sur cette base, les principaux objectifs à réaliser, pour ce qui concerne les jeunes, sont les suivants :

- (i) développer et créer des initiatives innovantes d'emploi pour les jeunes désœuvrés, les pauvres et les villageois ;
- (ii) créer et encadrer les petits et moyens opérateurs privés ;
- (iii) doter des moyens conséquents les organismes publics et privés chargés de la promotion de l'emploi et de lutte contre la pauvreté.
- (iii) Créer un fonds national de promotion de l'emploi ; et
- (iv) encadrer la jeunesse par l'initiation à la nouvelle citoyenneté.

Chaque gouvernement, de l'indépendance à ce jour, considère la jeunesse comme priorité de priorité mais sans succès. Car les caractéristiques des jeunes congolais ne répondent pas aux critères d'émergence. Que faire alors?

8.3. Axes d'intervention pour le développement

Bien que les conditions de vie de la province du Bas-Congo soient supérieures à celles de la RDC (IDH : 0,462 pour le Bas-Congo en 2012 contre 0,322 pour la RDC ; ISF 5,5 enfants par femme contre 6,3 pour la RDC ; Espérance de vie à la naissance 54 pour le Bas-Congo contre 51 pour la RDC), il n'est pas certain que le Bas-Congo devienne une province émergente en 2030. En effet,

- on naît proportionnellement plus nombreux en RDC, mais on vit nettement moins longtemps. D'où d'ici 2015, les efforts de lutte contre la maladie doivent s'intensifier de manière à gagner au moins 7 ans en 3 ans pour le pays et 8 ans en 9 ans pour les originaires de la province du Bas-Congo. Cela est un challenge puisqu'on devrait gagner un peu plus d'un an chaque année pour le Bas-Congo pendant que de façon générale on gagne 0,5 an par an. La mortalité infantile en particulier devrait baisser de moitié au moins. Cela est possible.

- D'ici 2015 (soit en 3 ans), le nombre moyen d'enfants par femme pour la province du Bas-Congo doit passer de 5,5 enfants par femme à 2 enfants par femme. Est-ce possible d'inverser la situation de manière à ce que les filles connaissent plus tardivement que les garçons leurs premiers rapports sexuels ?

- Tous les indicateurs devraient baisser de moitié au moins d'ici 2030. Est-ce possible ? Il s'agit en particulier du taux de chômage, du risque d'infection à VIH, du rapport de dépendance économique et du taux d'alphabétisation. Est-ce possible ?

- le revenu devrait augmenter de 700% pour l'ensemble du pays et de 570% pour la province du Bas-Congo. Est-ce possible ? Cela permettrait-il de faire baisser le TBM de 29 % au moins ? Que préconisent les Nations Unies.

Sur le plan socio-économique, les objectifs suivants sont suggérés par axe d'intervention pour la province du Bas-Congo :

Axe 1 : la proportion des personnes souffrant de la faim est passée de 31 à 43 % entre 1990 et 2010. Pour ce faire, il faudrait créer des opportunités pour favoriser l'accès au revenu financier en stimulant les activités génératrices de revenus

Axe 2 : du fait qu'au Bas-Congo, beaucoup d'enfants sont en dehors du système éducatif, soit par manque d'argent ou par insuffisance des ressources, il est nécessaire que l'Etat assure la stabilité de la situation sociale et politique par la décentralisation et par le renforcement du pouvoir des pauvres.

Axe 3 : la femme doit être plus autonome qu'avant. Les autorités doivent promouvoir les investissements et la production industrielle par l'accroissement de l'épargne et le financement économique des initiatives nationales

Axe 4 : afin de protéger les enfants et inculquer la culture du travail pour un meilleur accès à l'emploi, toute la population est appelée à consommer ce que les congolais produisent et à produire ce que les congolais consomment.

Axe 5 : la majorité de la population du Bas-Congo vit en milieu rural. Il appartient à l'exécutif provincial de promouvoir le développement rural par l'accroissement de la production agricole et l'accès des ruraux aux infrastructures sociaux de base.

Axe 6 : la province du Bas-Congo, possédant une grande potentialité énergétique et hydraulique, doit capitaliser les opportunités offertes par la communauté internationale à travers, entre autres, le soutien technologique et l'assistance technique.

Axe 7 : Enfin, les autorités provinciales doivent créer d'emplois par la redynamisation des entreprises agro-industrielles jadis existantes.

Bibliographie

1. ANDRIANJAFY Emmanuelle (2004), Economie populaire, territoires et développement à Madagascar : les dimensions historiques, économiques et socioculturelles du Fokonolona. Etudes de cas : la commune rurale de Masindray et la commune urbaine d'Anosibe, UCL, 313 p., thèse.
2. Bischoff Alain (2008), Congo-Kinshasa, la décennie 1997-2007, Éditions du Cygne, 240 p.
3. CHARLIER Sophie Marthe Nyssens, Jean-Philippe Peemans et Isabel Yépez del Castillo (2004), Une solidarité en actes. Gouvernance locale, économie sociale, pratiques populaires face à la globalisation, CIACO, Louvain-la-neuve, 388 p.
4. KAREN Klaue (1986), « Territorialité à différentes échelles, du village au pays », dans PELLEGRINO pierre et al., La théorie de l'espace humain. Transformations globales et structures locales, CRAAL-FNSRS-UNESCO, Genève, 249 p.
5. LAURENT Pierre-Joseph et PEEMANS Jean-Philippe (1998), « Les Dimensions Socio-économiques du Développement local en Afrique au Sud du Sahara : Quelles stratégies pour quels Acteurs ? », dans NASSIROU Bako-Arifari et Pierre Laurent (eds), Association Euro-Africaine pour l'Anthropologie du Changement Social et du Développement, APAD, Bulletin n° 15, Lit Verlag, Hamburg, 167 p.
6. LELO Nzuzi Francis & TSHIMANGA Mbuyi (2004), Pauvreté urbaine à Kinshasa, Cordaid, Kinshasa, 167 p.
7. LUSAMBA Kibayu Michel (1996), L'utilisation des matériaux locaux de construction et l'amélioration de l'habitat en milieu rural : cas de la zone de Mbanza-Ngungu, F.C.K., Kinshasa, 170 P.
8. LUSAMBA Kibayu Michel (2005), Le rôle des chefs coutumiers dans la production de la ville : le cas de la ville de Kinshasa-est, Louvain-la-neuve, 176 p., mémoire DEA.
9. MAXIMY René de (1984), Kinshasa, ville en suspens...,Editions de l'Orstom, Paris, 476 p.
10. Mendiaux Edouard (1961), Histoire du Congo. Des origines à Stanley, Bruxelles, Charles Dessart Éditeur, 248 p.
11. PEEMANS Jean-Philippe (1997), Crise de modernisation et pratiques populaires au Zaïre et en Afrique, L'Harmattan, Paris, 234 p.
12. PEEMANS Jean-Philippe (1997), Le Congo-Zaïre au gré du XXe siècle. Etat, Economie, Société. 1880, Coll.« Zaïre-Histoire & société », L'Harmattan, Paris/Montréal, 279 p.
13. RDC-INS (2005), Rapport de l'Enquête nationale 1-2-3 en République Démocratique du Congo, Kinshasa, 324 p.

14. RDC/PNUD (2010), Genre et VIH/Sida en République démocratique du Congo, note d'analyse et d'orientation, Kinshasa.
15. RDC/Unicef (2010), Rapport d'étude CAP et évaluation finale du projet 'Appui à l'Environnement Favorable à l'Enfant à travers la Participation Communautaire en République Démocratique du Congo' : Kinshasa et Bas Congo, 84 p.
16. RDC – Ministère du Plan et de la reconstruction, (2002), Enquête nationale sur la situation des enfants et des femmes (MICS2) en République Démocratique du Congo en 2001. Kinshasa, 184 p.
17. RDC – Ministère du Plan et de la reconstruction, (2010), Rapport de l'Enquête MICS 2010 en République Démocratique du Congo en 2010, 257p.
18. RDC – Ministère du Plan et de la reconstruction, (1995), Rapport de l'enquête nationale sur la situation des enfants et des femmes (MICS 1) en République Démocratique du Congo, Kinshasa, pp 33 – 42.
19. RDC – Ministère du Plan et de la reconstruction, (2001), Rapport de l'enquête nationale sur la situation des enfants et des femmes (MICS 2) en République Démocratique du Congo, Kinshasa, 234 p.
20. RDC, Ministère de Genre, Famille et Enfant, (2008), Enquête Nationale sur l'Exploitation des enfants des rues dans la ville de Kinshasa en RDC, 55 p.
21. RDC Ministère du Plan et de la santé publique, (2007). « Enquête Démographique et de santé RDC », USAID, UNFPA, CDC, DFID, Macro International, Aout 2008, 482 p.
22. Reference Bureau Demographic, 1990, 1995, 2012
23. RONCAYOLO Marcel (1993), "La ville et ses territoires », folio essais, n° 139.

Annexes

Annexe 1 : Pays émergents et leurs caractéristiques sociodémographiques

| Pays émergents | Population de 15-49 ans | Age au premier rapport sexuel | | Proportion des 15-49 ans infectés par le VIH en 2009 | Taux d'alphabétisation en % (2010) | % des personnes ayant fréquenté l'université parmi les plus de 19 ans | RDE ¹ | Taux de chômage |
|----------------------------------|-------------------------|-------------------------------|-------------|--|------------------------------------|---|------------------|-----------------|
| | | F | H | | | | | |
| Afrique du Sud | 27,8 | 16,4 | 15,6 | 18 | 0,63 | 7 | 0,5 | 23,9 |
| Argentine | 20,5 | 19,1 | 18,4 | 0,5 | 1,07 | 8 | 0,6 | 7,2 |
| Bangladesh | 81,5 | 17,6 | 18,3 | 0,1 | 2,03 | 5 | 0,6 | 5 |
| Brésil | 108,4 | 18,6 | 16,2 | 0,5 | 1,26 | 14 | 0,5 | 6 |
| Chili | 10 | 18,9 | 17,4 | 0,4 | 1,23 | 13 | 0,5 | 6,9 |
| Chine | 859,5 | | | 0,1 | 0,57 | 4 | 0,4 | 6,5 |
| Corée du Sud | 29,9 | | | 0,1 | 0,25 | 36 | 0,4 | 3,4 |
| Colombie | 25,8 | 17,3 | 16,1 | 0,5 | 1,36 | 11 | 0,5 | 11,2 |
| Egypte | 44,6 | 17,4 | 19,5 | 0,1 | 1,53 | 22 | 0,5 | 12,2 |
| Hongrie | 5,9 | | | 0,1 | -0,23 | 35 | 0,4 | 10,7 |
| Inde | 744,6 | | | 0,3 | 1,55 | - | 0,1 | 9,8 |
| Iran | 46,8 | | | 0,2 | 0,65 | 10 | 0,4 | 15,3 |
| Indonésie | 133,3 | | | 0,5 | 1 | - | 0,1 | 6,6 |
| Malaisie | 15,9 | | | 0,3 | 1,99 | 12 | 0,6 | 3,1 |
| Mexique | 63,3 | | | 0,3 | 0,96 | 12 | 0,5 | 5,2 |
| Nigéria | 76,6 | 18,1 | 19,8 | 3,6 | 2,69 | 2 | 0,9 | 21 |
| Pakistan | 93,8 | 20,1 | 18,6 | 0,1 | 2,31 | 28 | 0,7 | 5,7 |
| Pérou | 15,6 | 19,6 | 17,4 | 0,4 | 1,16 | - | 0,6 | 5,7 |
| Philippines | 47,9 | | | 0,1 | 2,28 | 19 | 0,7 | 7,2 |
| Pologne | 210 | 19,6 | 18,6 | 0,1 | -0,11 | 43 | 0,4 | 10,1 |
| Rép. Tchèque | 6,4 | 17,8 | 17,2 | 0,1 | 0,15 | 17 | 0,4 | 6,7 |
| Russie | 88,7 | | | 1 | -0,36 | - | 0,4 | 6,8 |
| Taiwan | 14,6 | | | | 0,22 | - | 0,4 | 2,2 |
| Thaïlande | 41,7 | 21,5 | 18,3 | 1,3 | 0,53 | 35 | 0,4 | 1 |
| Turquie | 42,2 | | | 0,1 | 0,98 | - | 0,5 | 7,7 |
| Vietnam | 51 | | | 0,4 | 1,17 | | 0,5 | 4,1 |
| Pays de comparaison : RDC | 29,8 | 16,8 | 17,4 | 1,3 | 3,04 | 1 | 1 | 32,23 |

¹ RDE = (-15 ans + 65 ans et plus) / 15 -64 ans. Le Rapport de Dépendance Economique est un indice qui donne l'effectif de non actifs (enfants et retraités) pris en charge par les actifs.

Annexe 2: Indicateurs des jeunes de la RDC face à ceux des pays émergents

| Indicateur | Pays émergent | RDC | |
|--|--|--|---|
| Quelle la situation lorsque l'enfant naît Naissance | | | |
| Taux brut de natalité | Moins de 25 %o sauf Nigeria et Pakistan | 45 | On naît proportionnellement plus nombreux en RDC, mais on vit nettement moins longtemps D'où d'ici 2030, les efforts de lutte contre la maladie doivent s'intensifier de manière à gagner au moins 17 ans en 19 ans. Cela est un challenge puisque on devrait gagner en moyenne 1 an chaque année pendant que de façon générale on gagne 0,5 ans par an. La mortalité infantile en particulier devrait baisser de moitié au moins. Cela est possible ? |
| Esperance de vie a la naissance | Au moins 65 ans | 48 | |
| | Hommes vivent moins longtemps que les femmes ; la différence est de 5 ans en moyenne | Hommes vivent moins longtemps que les femmes ; la différence est de 3ans | |
| Taux de mortalité infantile | Moins de 50%o sauf Nigeria et Pakistan | 111 | |
| Entrée à la vie des reproducteurs | | | |
| Age aux Premiers rapports sexuels (Filles) | Filles les connaissent après les Garçons | Filles les connaissent avant les Garçons 16 contre 17 ans | D'ici 2030 (soit en 19 ans), le nombre moyen d'enfants par femme doit baisser de moitié Est-ce possible ? Est-ce possible d'inverser la situation de manière que les filles connaissent plus tardivement que les garçons leurs premiers rapports sexuels ? |
| Indice synthétique de fécondité | Moins de 3 | 6,1 | |
| Entrée à la vie des producteurs | | | |
| Taux de chômage | Moins de 15% | Plus de 30% | |
| % des personnes | Au moins 10% | 1 | Tous les indicateurs devraient baisser de |

| | | | |
|---|--|-------------|---|
| ayant fréquenté l'université parmi les plus de 19 ans | sauf Nigeria, Chine, Afrique du Sud | | moitié au moins d'ici 2030. Est-ce possible ? Il s'agit en particulier du taux de chômage du risque d'infection à VIH, du rapport de dépendance économique et du taux d'alphabétisation Est-ce possible ? |
| Proportion des 15-49 ans infectés par le VIH en 2009 | Moins de 1% sauf Afrique du Sud et Nigeria | 1,3 ou plus | |
| Taux d'alphabétisation en % (2010) | Moins de 2,5 % | 3% | |
| Rapport de dépendance économique (Enfants+ Vieux// 15-64 ans) | Moins de 0,6 sauf Nigeria et Philippines | 1 | |
| Situation générale du pays | | | |
| Niveau de vie (PNB par habitant en \$ Us) | Au moins 2000 dollars | 300 dollars | Revenu devrait augmenter de 700% de manière Est-ce possible ? Cela permettra-t-il de faire baisser le TBM de 40% au moins ? |
| Taux de mortalité (pour 1000 habitants) | Moins de 14 ‰ | 17‰ | |

TABLE DES MATIERES

| | | |
|------|--|----|
| 1. | Description du thème et du sujet sous-étude..... | 1 |
| 2. | Objectifs de l'étude et questions de recherche..... | 1 |
| 3. | Résultats attendus..... | 2 |
| 4. | Source des données..... | 2 |
| 5. | Revue de la littérature..... | 2 |
| 6. | Méthodologie..... | 4 |
| 7. | Cadre institutionnel de l'emploi en RDC..... | 4 |
| 7.1. | Profils et caractéristiques sociodémographiques des jeunes..... | 5 |
| 7.2. | Evolution des indicateurs socioéconomiques et démographiques | 9 |
| 8. | Opportunités des programmes actuels..... | 16 |
| | Bibliographie..... | 20 |
| | Annexes..... | 22 |
| | Table des matières..... | 25 |